
DELIBERATION N° 03-24 DU 28 OCTOBRE 2003

**relative à l'aliénation des locaux de la Direction de Secteur Vallées de Marne
sis 1 rue Eustache de Conflans - 51035 CHALONS-EN-CHAMPAGNE**

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie,

- vu le décret n° 66-700 du 14 septembre 1966 relatif aux AFB modifié par les décrets 74-284 du 8 avril 1974, n° 75-998 du 28 octobre 1975 et n° 99-765 du 6 septembre 1999 et notamment son article 10 précisant les conditions de délégation de pouvoir au Directeur,
- vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 et notamment l'article 161,
- vu la délibération n° 96-20 du 5 novembre 1996 donnant délégation de pouvoir au directeur de l'agence,

DELIBERE

Article 1

Le conseil d'administration donne son accord pour la vente des locaux sis au 1 rue Eustache de Conflans - 51035 CHALONS-EN-CHAMPAGNE d'une surface de 552 m².

Le prix de vente sera au minimum égal à l'estimation du service des Domaines de la Marne soit 285 000 € et pourra naturellement être supérieur.

Le Directeur est autorisé à signer l'acte de vente et à procéder à toutes les formalités utiles pour faire aboutir ce projet.

Article 2

Le Conseil d'administration, dans l'hypothèse où la vente de ces locaux s'avérerait impossible ou à un coût inférieur à l'estimation du service des Domaines, donne son accord pour la location de l'immeuble à un coût locatif qui sera déterminé par le service des Domaines.

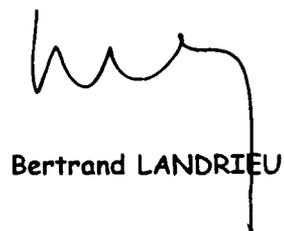
Le Directeur est autorisé à signer le bail de location et à procéder à toutes formalités pour conduire ce projet.

Le Secrétaire,
Directeur de l'agence,



Pierre-Alain ROCHE

Le Président
du conseil d'administration,



Bertrand LANDRIEU